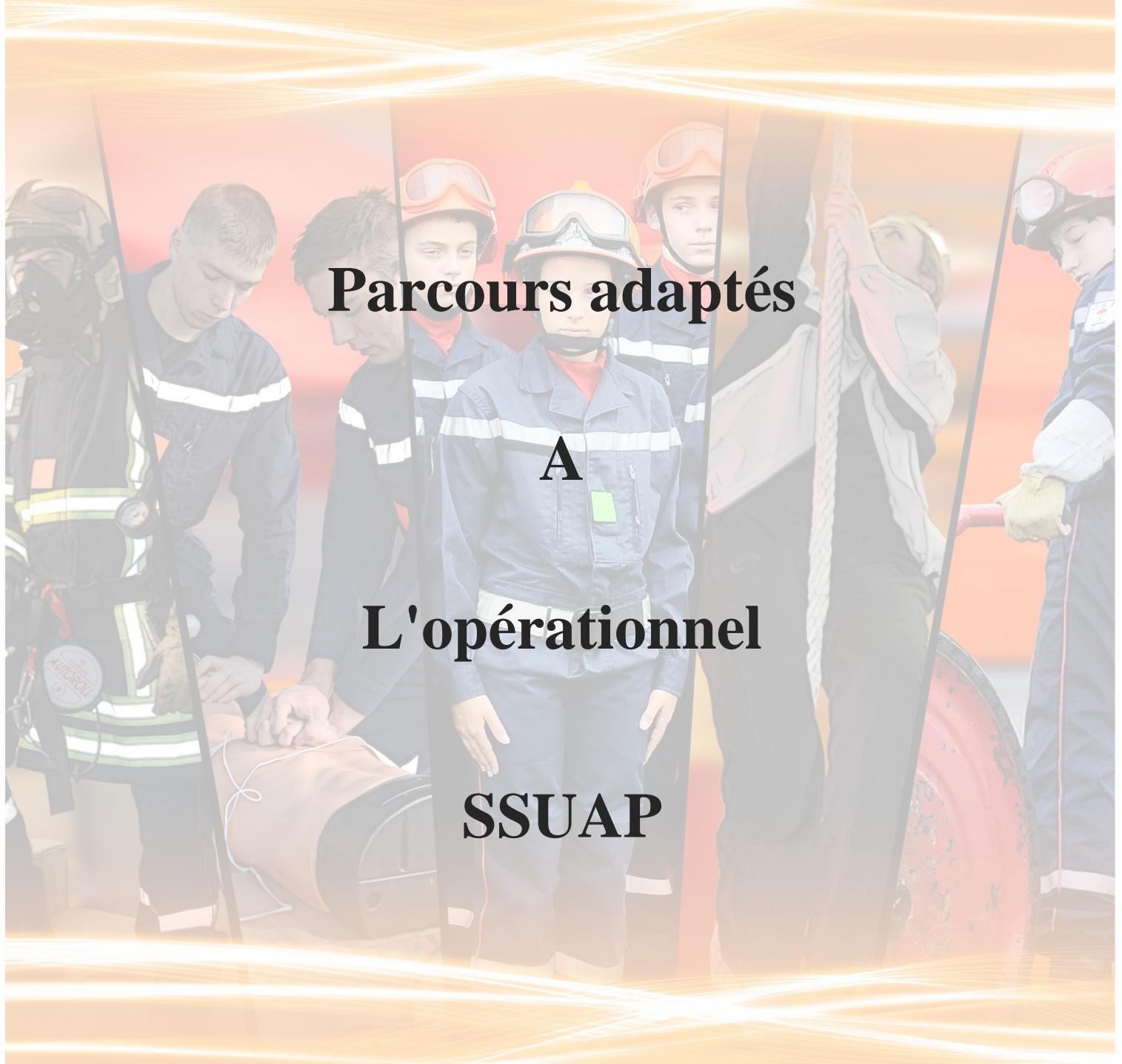


**UV J.S.P. 3**

**Module : APS**



**Parcours adaptés**

**A**

**L'opérationnel**

**SSUAP**

Version 1



## ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITaine DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Au sein du SDMIS, la vérification de l'aptitude physique se réalise par le biais des tests suivants :

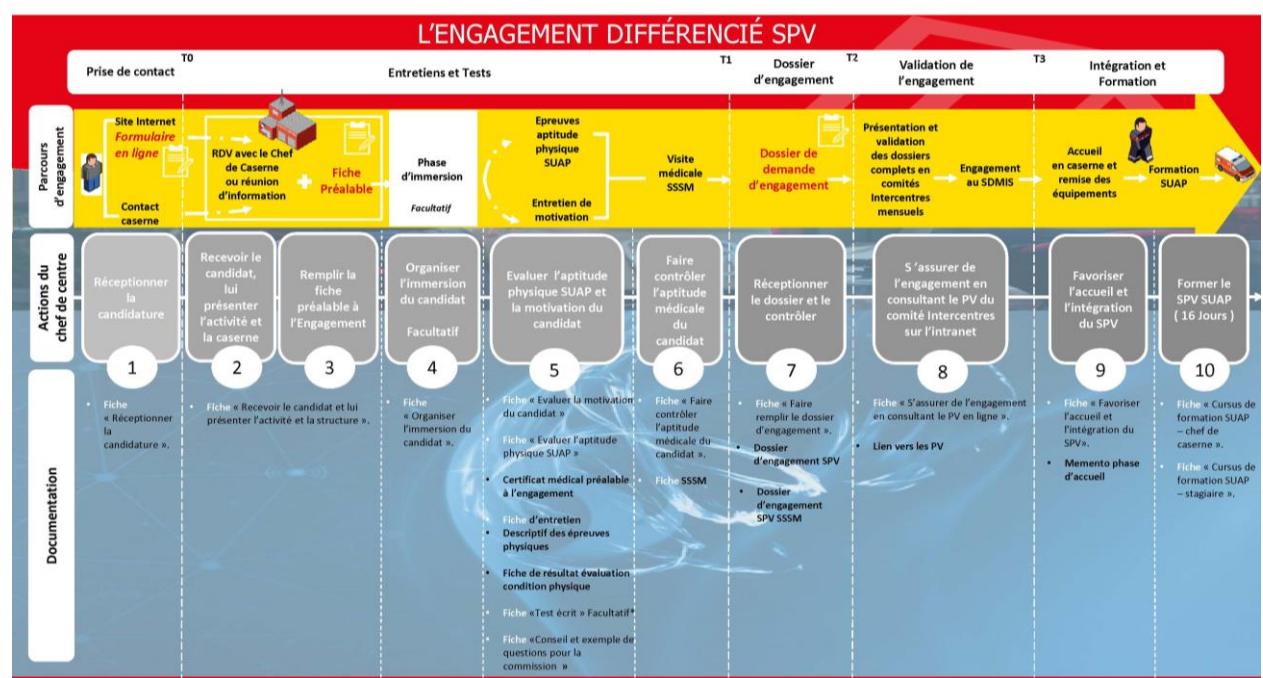
- ↳ Aptitude physique SSUAP et PPBE,
- ↳ Aptitude physique INC,
- ↳ Indicateurs de la Condition Physique,

Les ICP étant décrit dans un cours spécifique, nous n'aborderons que les aptitudes physiques à réaliser avant de suivre la formation initiale et d'exercer en intervention.

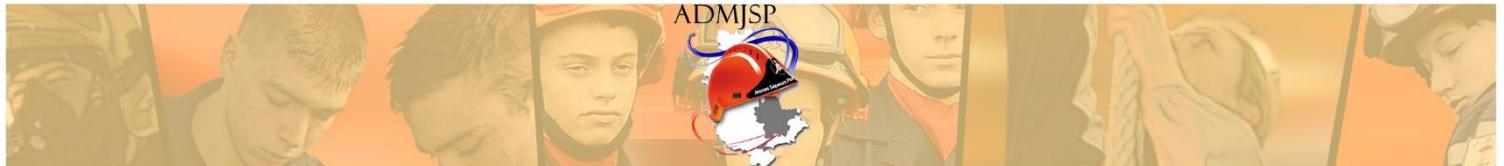
Les parcours adaptés à l'opérationnel, plus connu sous l'appellation de PAO, au sein du SDMIS, se déclinent sous deux parcours différents :

- ↳ Un PAO SSUAP.
- ↳ Un PAO INC.

Hors filière JSP, le candidat SPV, avant de voir sa demande d'engagement validée par le chef de centre doit suivre le parcours suivant :



Les JSP ayant réussi les épreuves physiques du BNJSP démontrent, par cette réussite une certaine aptitude physique.



## ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

### I. PAO SSUAP :

L'objectif est d'évaluer les capacités physiques (cardio respiratoire + musculaire) du candidat sur une mission SSUAP sans connaissance préalable des matériels spécifiques.

Elle est mesurée à l'aide de :

- ↳ L'épreuve de Luc Léger.
- ↳ Un Parcours adapté à l'opérationnel.

Le candidat se repose au moins 15 min entre les 2 épreuves.

Chaque test est évalué et permet d'obtenir l'un des trois niveaux suivants :

**Niveau vert :** Niveau recherché pour un engagement initial d'équipier SSUAP.

**Niveau orange :** Niveau acceptable pour un engagement équipier SSUAP mais qui nécessite un suivi pour progresser physiquement.

**Niveau rouge :** Niveau qui peut mettre en difficulté physique la personne et l'équipage sur une mission d'équipier SSUAP.

Ce parcours est un pré-requis pour suivre le stage SUAP A.

### Parcours missions SSUAP :

Le candidat doit réaliser seul un parcours mettant en œuvre ses capacités physiques pendant plusieurs minutes.

Le parcours reproduit des efforts similaires à une mission SUAP :

- ↳ Intervention pour malaise ou blessé en étage



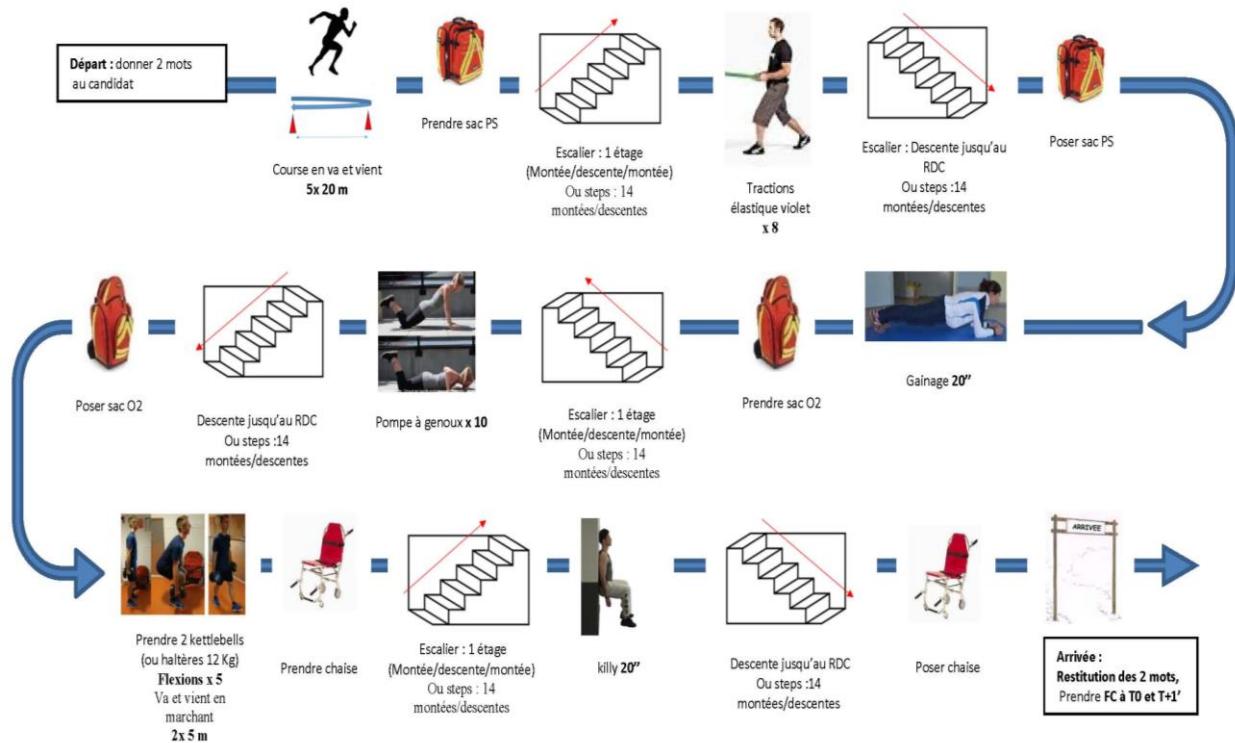
Pendant cette intervention le SP devra :

- ↳ Monter avec un sac d'oxygénothérapie : effort pouvant atteindre 90 à 95 % de la fréquence cardiaque maximale pendant 3 à 4 min ;
- ↳ Monter et descendre des escaliers avec matériels ;
- ↳ Effectuer un brancardage.



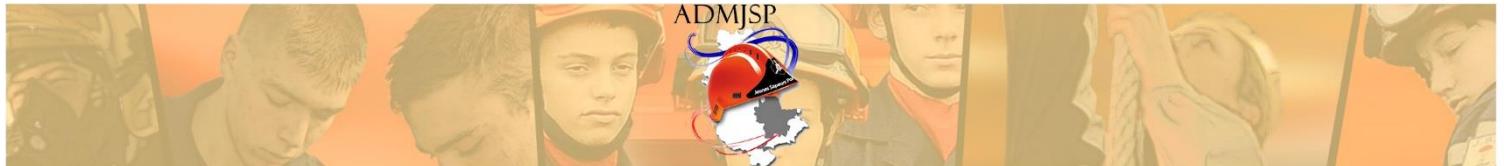
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

### Descriptif du parcours :



### Résultats :

Niveaux	Vert	Orange	Rouge
<b>TEMPS</b>	T < 5 min	4 min < T < 5 min	T > 5 min
<b>Réalisation des épreuves</b>	Toutes les épreuves réalisées	Une épreuve n'est pas réalisée	Au moins deux épreuves non réalisées Ne finit pas le parcours
<b>Restitution des données</b>	Restitue les deux mots sans difficulté	Restitution partielle : manque 1 mot Et/ou Difficulté à parler, cherche ses mots, ...	Impossible de restituer



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

**Accès à une vidéo sur le PAO SSUAP :**



**Epreuve de Luc Léger :**

➔ Voir descriptif dans le cours sur les ICP.

Compte tenu de l'âge des JSP, une seule tranche d'âge apparaît dans les tableaux suivants :

Barème Femme :

Niveau	Rouge	Orange	Vert
<b>16 à 29 ans</b>	< 6	6 à 7	7,5 et +

Barème Homme :

Niveau	Rouge	Orange	Vert
<b>16 à 29 ans</b>	< 7	7 à 8	8,5 et +

Le comité pédagogique départemental et métropolitain des JSP, présidé par le DDMSIS, a validé en date du 05 novembre 2019, que la réussite aux épreuves physiques du BNJSP remplaçait le PAO SUAP lors de l'engagement SPV d'un breveté ou certifié APS.

Dans la même démarche, les JSP ayant validés le module APS soient dispensés de fournir l'attestation nage.